

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 25 octobre 2021

N° CP-2021-9-2-4

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Service instructeur

Service tourisme et montagne

Service consulté

POLITIQUE DU TOURISME SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX ACTIONS ET ORGANISMES TOURISTIQUES

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace a réceptionné des demandes de subventions de fonctionnement dans le cadre des dispositifs :

- « soutien aux actions et animations touristiques », de la part de la Commune d'ALTKIRCH, pour l'évènement "Forêt Enchantée 2021",
- « soutien aux organismes et associations touristiques », de la part :
 - de l'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin,
 - du Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin,
 - de la Fédération des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige.

Le présent rapport propose à la Commission permanente d'attribuer des subventions de fonctionnement, pour un total de 53 400 €, comme suit :

10 000 € à la Commune d'ALTKIRCH, pour l'évènement « Forêt Enchantée 2021 »,

27 400 € à l'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin,

15 000 € au Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin,

1 000 € à la Fédération des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige.

1. La Forêt Enchantée 2021

1.1. Présentation de la manifestation

En 1997, dans le cadre des opérations de Noël, la Ville d'ALTKIRCH a créé une animation originale appelée « La Forêt Enchantée ». Elle est devenue, au fil des années, une manifestation structurante présentant un réel intérêt en termes de tourisme.

Loin des traditionnels marchés de Noël, « La Forêt Enchantée » a su s'imposer comme un évènement incontournable, qui attire chaque année environ 80 000 visiteurs.

La 25^{ème} édition de cette opération se déroulera du 4 décembre 2021 au 2 janvier 2022.

« La Forêt Enchantée » est une animation dédiée aux contes et légendes du Sundgau, illustrés et réinterprétés par une artiste-plasticienne sundgauvienne, à travers une vingtaine de scènes créées dans plusieurs sites du centre-ville d'ALTKIRCH et qui allient tradition orale et art contemporain.

Féerie des lumières et des sons, spectacles de rue, concerts, visites guidées, expositions notamment au Musée du Sundgau, concerts, implication des habitants et des commerçants concourent à valoriser le patrimoine et l'identité culturelle du Sundgau, de manière originale durant les fêtes de fin d'année.

Un marché des artisans locaux, des jeux de piste ainsi que des animations dédiées aux enfants sont aussi organisés tout au long de la manifestation. Et l'utilisation des nouvelles technologies apporte un regain de jeunesse à cette manifestation.

Suite à la crise sanitaire liée au COVID-19, « La Forêt Enchantée 2020 » avait souhaité apporter une dose de réconfort, à travers la valorisation des personnages centraux des contes et légendes du Sundgau que sont les sorcières ou guérisseuses, ainsi que des plantes qui soulagent les douleurs.

Pour 2021, le fil conducteur sera le thème des rêves et cauchemars, dont les contes et légendes locales sont la source.

Cet évènement est totalement co-construit avec l'artiste-plasticienne et l'ensemble des services municipaux, des élus, des associations, des commerçants et des habitants-bénévoles.

Plusieurs objectifs sont visés :

- Valorisation des compétences et talents de chacun ;
- Évolution durable du projet ;
- Implication et participation des habitants, des associations et des commerçants ;
- Valorisation de l'identité culturelle du Sundgau à travers son patrimoine immatériel, architectural, naturel et culturel.

Le mode de gouvernance est multipartite et s'organise autour d'un fonctionnement en régie porté par la commune d'ALTKIRCH.

Un partenariat s'est renforcé au fil des manifestations avec l'Office de Tourisme du Sundgau Sud-Alsace, se traduisant notamment par la promotion auprès des voyageurs qui y trouvent une sortie à la journée, alternative aux traditionnels marchés de Noël.

Elaboration des supports de communication, conférence de presse, analyse de la fréquentation, visites contées, etc. sont autant de moyens mis en œuvre par l'Office de Tourisme autour de cet évènement.

1.2. La demande de soutien financier

Le budget prévisionnel 2021 de cette opération, joint en annexe, s'élève à 194 000 € (199 500 € en 2020).

La Ville d'ALTKIRCH sollicite une aide financière de 10 000 € au titre du soutien aux actions et animations touristiques, montant similaire aux années passées.

Ce montant est inscrit au budget 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace.

Un soutien financier de 8 000 € est également attendu de la Région Grand Est, ainsi que 20 000 € du programme européen LEADER.

Cette manifestation présente un intérêt à plusieurs titres :

- ce concept scénographique original est complémentaire des traditionnels marchés de Noël ;
- sur le plan de la répartition géographique des flux touristiques, à une période chargée sur certains autres sites, elle fait ainsi concrètement entrer le Sundgau dans la gamme des produits offerts.

2. L'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin

2.1. L'association

Sa vocation est d'apporter un soutien et une aide matérielle et financière à la quarantaine d'associations locales du Bas-Rhin, représentant plus de 10 000 membres.

Elle verse en effet, de manière annuelle, une contribution financière à chaque association locale, destinée à couvrir une part des dépenses engagées dans le cadre de leurs missions.

Les actions menées par l'association départementale et par ses associations locales sont les suivantes :

- Promotion du tourisme pédestre ;
- Création et entretien de 6 427 km de sentiers (entretien du balisage, du mobilier mis à disposition des randonneurs : bancs, panneaux d'accueil, tables d'orientation, portiques, entretien de ponts et passerelles, débroussaillage et entretien des accès à du patrimoine culturel comme les châteaux et naturel...);
- Participation à la mise à jour des sentiers sur les cartes de l'Institut Géographique National ;
- Contribution aux travaux de refonte du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) conduits par la collectivité.

L'investissement prévisionnel des bénévoles du Bas-Rhin, pour l'année 2021, représentera quelques 11 720 heures.

2.2. La demande de soutien financier

Pour 2021, le Club Vosgien du Bas-Rhin sollicite un soutien à son fonctionnement de 27 400 €, montant similaire aux années passées, pour un budget prévisionnel de 28 713 €.

Ce montant est inscrit au budget 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace.

Une convention de partenariat et de financement pour l'année 2021 doit être conclue avec l'association, définissant ses missions et engagements et les modalités de versement de la subvention.

3. Le Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin (RDTR)

3.1. L'association

Le Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin a pour mission générale d'assurer le développement et la promotion des hébergements chez l'habitant en gîtes ruraux et chambres d'hôtes dans le cadre des chartes qualité du réseau national « Gîtes de France et Tourisme Vert ».

Le mouvement est ainsi devenu un pionnier du développement durable pour le tourisme rural. Depuis sa création en 1974, le RDTR a su assurer le développement de son réseau, fort aujourd'hui de plus de 600 adhérents. Il contribue à son niveau à l'économie touristique alsacienne. Il propose un accompagnement permanent et des services performants aux nouveaux porteurs de projets et à ses adhérents. Une dizaine de journées de formation pour les adhérents ont été organisées et un site internet mobile a été mis en place.

Les actions prévues en 2021 se situent dans le prolongement de celles menées en 2020, principalement :

- la réalisation d'un catalogue des services pour les adhérents ;
- le développement des moyens de communication (application mobile, réseaux sociaux, blog...) ;
- l'évolution des supports de communication ;
- le programme d'animation dans les territoires.

3.2. La demande de soutien financier

Le Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin sollicite une aide financière de 15 000 €, montant similaire aux années passées.

Ce montant est inscrit au budget 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le budget prévisionnel du RDTR s'établit à 287 950 € pour l'exercice 2021.

Les recettes propres, provenant essentiellement des cotisations, constituent 71 % du budget.

4. La Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige

4.1. La Fédération

Dans le cadre de son soutien au développement touristique, la Collectivité européenne d'Alsace (précédemment le Département du Bas-Rhin) soutient la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige dont la mission principale est le développement du tourisme au profit des communes de l'espace rural.

Créé en 1964, le label « Station Verte » est attribué à des communes touristiques dédiées à la nature, au ressourcement, à la valorisation des terroirs et aux activités de loisirs en tous genres.

21 communes alsaciennes bénéficient de ce label : Ribeauvillé-Hunawihr, Munster, Rouffach, Eguisheim, Soultzmatt-Wintzfelden, Morsbronn-les-bains, Niederbronn-les-bains, Oberbronn, Lembach, Dossenheim-sur-Zinsel, la Petite-Pierre, Urmatt, Ottrott, Oberhaslach, Barr, le Hohwald, Saales, Wangenbourg-Engenthal, Kintzheim, Wasselonne, Chatenois.

4.2. La demande de soutien financier

Le budget prévisionnel de la Fédération s'établit à 583 330 € pour l'exercice 2021.

Les actions prévues en 2021 concernent l'animation du réseau et l'organisation du congrès annuel (58 500 €), le développement et la démarche qualité (17 500 €) et des actions de promotion / communication (59 500 €). Les charges d'administration générale s'élèvent à 447 830 €.

Les recettes propres, provenant essentiellement des cotisations des Communes, constituent près de 94 % du budget.

Le montant de la participation annuelle sollicitée à ce titre auprès de la Collectivité européenne d'Alsace s'élève à 1 000 € pour l'année 2021, montant similaire aux années passées.

Il est inscrit au budget 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € à la Ville d'ALTKIRCH pour la manifestation « Forêt Enchantée 2021 » ; elle sera versée en une seule fois, sur présentation du bilan moral et financier de la manifestation ;
- De prélever les crédits correspondants sur l'imputation suivante : n° opération P0590001 – chapitre 65 – nature 657348 – fonction 633.
- D'attribuer une subvention de 27 400 € à l'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin pour son fonctionnement au titre de 2021 ; elle sera versée en une seule fois, après la signature de la convention et sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2020 ;
- D'approuver la convention de partenariat 2021, jointe en annexe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin et de m'autoriser à la signer ;
- D'attribuer une subvention de 15 000 € au Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin pour son fonctionnement au titre de 2021 ; elle sera versée en une seule fois, sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2020 ;
- D'attribuer une subvention de 1 000 € à la Fédération des Stations Vertes pour son fonctionnement au titre de 2021 ; elle sera versée en une seule fois, sur présentation du bilan et du compte de résultat de 2020 ;

- De prélever les crédits correspondants sur l'imputation suivante : n° opération P0590006 – chapitre 65 – nature 65748 – fonction 633.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY